Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

MENTION LETTRES

ÉPREUVE C6 : EXPRESSION ET COMMUNICATION ÉCRITES ET ORALES

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
MENTION LETTRES	3 (INDICATIF)

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : ÉTABLISSEMENT DE FORMATION, MODALITÉS À DÉFINIR LOCALEMENT

La Licence mention Lettres ne comporte pas de durée, de coefficient ni de sujet national unique pour une épreuve intitulée C6. Les modalités de cette évaluation sont donc celles retenues par l'établissement. Le présent sujet propose un barème sur 20 points et une durée de 4 heures.

Le corpus interroge les liens entre parole, écriture et vie collective. La première partie évalue la capacité à confronter les documents de manière organisée, objective et méthodique. La seconde partie évalue la construction d'une réflexion personnelle argumentée.

Répondez à toutes les questions. La qualité de l'expression, la précision du vocabulaire et la correction de la langue sont prises en compte dans l'ensemble de la copie.

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DE DOCUMENTS (11 points)

Confronter des points de vue sans donner d'avis personnel

À partir des documents DT 1 et DT 2, rédigez une synthèse organisée répondant à la problématique suivante : **comment les formes de communication contribuent-elles à organiser la vie collective, et quelles limites peuvent-elles comporter ?**

Votre synthèse doit confronter les idées des deux documents, faire apparaître leurs convergences et leurs différences et s'appuyer sur des éléments précis du corpus. Elle ne doit comporter ni jugement personnel ni ajout d'exemples extérieurs. Longueur indicative : 300 à 400 mots.

1.1 (2 points) À l'aide du document réponse DR 1, repérez pour chaque document une idée principale et un élément précis qui l'étaye.

1.2 (2 points) Formulez en une phrase la problématique commune aux deux documents, puis indiquez un point sur lequel leurs approches diffèrent.

1.3 (2 points) Proposez un plan de synthèse en deux ou trois axes. Pour chaque axe, précisez les documents qui permettent de le développer.

1.4 (5 points) Rédigez la synthèse demandée en respectant les consignes de la partie 1. Votre texte doit comporter une introduction brève, un développement organisé et une conclusion qui reformule le bilan de la confrontation.

PARTIE 2 : ÉCRITURE PERSONNELLE (9 points)

Construire et soutenir une réflexion personnelle

Vous pouvez mobiliser les documents du corpus, vos lectures, votre expérience et vos connaissances personnelles. Les références doivent être expliquées et contribuer directement à l'argumentation.

2.1 (9 points) **Les outils de communication rapprochent-ils nécessairement les individus ?**

Répondez sous la forme d'un essai argumenté et structuré. Vous présenterez une réflexion organisée, illustrée par des exemples précis et conclue par une réponse claire à la question. Longueur indicative : 500 à 700 mots.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : JEAN-JACQUES ROUSSEAU, DISCOURS SUR L'ORIGINE ET LES FONDEMENTS DE L'INÉGALITÉ PARMI LES HOMMES

Référence : Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755, seconde partie. Extrait.

Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne.

Numérotation indicative : [Ligne 5] et [Ligne 10] repèrent les lignes de l'extrait, selon une mise en page usuelle.

DT 2 : PARLER ENSEMBLE À L'ÈRE DES MESSAGES INSTANTANÉS

Référence : texte argumentatif original rédigé pour le présent sujet, 2026. Il ne constitue pas un article de presse publié.

Les messages instantanés ont rendu la communication plus facile à initier : une question, une photographie ou une nouvelle peuvent circuler en quelques secondes. Cette disponibilité entretient des liens à distance et permet parfois de maintenir une conversation malgré les horaires ou l'éloignement. Elle ne garantit pourtant pas que les interlocuteurs se comprennent. Un message bref ne transmet pas toujours le ton, l'hésitation ou le contexte qui donnent sens à une parole. Le destinataire peut interpréter une réponse tardive comme un refus, ou une formule ironique comme une attaque.

La circulation rapide des messages modifie aussi le rapport au groupe. Une information partagée peut susciter une entraide immédiate, mais une rumeur peut se diffuser avant d'être vérifiée. Les échanges numériques ne suppriment donc ni la responsabilité de parler ni celle d'écouter. Ils demandent au contraire de choisir ses mots, de vérifier ce que l'on relaie et d'accorder une place à la réponse de l'autre.

La communication ne se réduit pas à la transmission d'informations. Elle suppose une attention réciproque et un travail d'interprétation. Les outils peuvent faciliter la rencontre, mais la qualité du lien dépend encore de la manière dont les personnes s'en servent.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : préparation de la synthèse

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau à partir des documents DT 1 et DT 2. Les éléments inscrits dans ce tableau doivent ensuite être reformulés et organisés dans votre synthèse.

Tableau synoptique de confrontation des documents

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : texte argumentatif de 2026
Idée principale concernant la vie collective		
Rôle de la parole ou de la communication		
Limite, risque ou difficulté évoqué		
Point de convergence entre les documents		
Différence d'approche entre les documents		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.